



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/DEC/181	OBJET : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION NANGISSIENNE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SEELOW (ALLEMAGNE) – ANNEE 2019
Date du conseil municipal 17/12/2018	
Date de la convocation 10/12/2018	
Date de l'affichage 18/12/2018	

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 10 décembre 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Karine JARRY, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Clotilde LAGOUTTE représentée par Simone JEROME
- Alain VELLER représenté par Michel VEUX
- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Sylvie GALLOCHER
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Sandrine NAGEL
- Virginie SALITRA représenté par Medhi BENSALÉM
- Pascal HUE représenté par Claude GODART
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Didier MOREAU est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181226-DEC-2018-181-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

CONSIDERANT la coopération établie avec la commune de Seelow (Allemagne) depuis le 5 septembre 1998 et l'opportunité à renforcer nos relations avec elle,

CONSIDERANT l'invitation de la commune de Seelow pour participer à un tournoi de football local et à des échanges début mai 2019,

CONSIDERANT l'opportunité pour la commune de Nangis de prendre en charge ces frais de déplacements pour des raisons pratiques et économiques,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

AUTORISE le déplacement et l'envoi d'une délégation nangissienne sur la commune de Seelow (Allemagne) constitués d'une équipe de football (avec remplaçants et accompagnateurs), d'élus municipaux, d'agents municipaux, présidents d'association et chefs d'entreprises locales.

ARTICLE 2 :

CONFIE à quatre élus municipaux un mandat spécial en vue de participer à ces échanges.

ARTICLE 3 :

ACCEPTÉ la prise en charge des frais de déplacements de ladite délégation dans une enveloppe de 6 000 €.

ARTICLE 4 :

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette prise en charge.

ARTICLE 5 :

DIT que les dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2019, en section de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 18 décembre 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181226-DEC-2018-181-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018